

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021**  
**Affiché à la porte de la Mairie le 29 Octobre 2021**

En application de l'arrêté municipal n°2021/013 du 24 Septembre 2021

**Etaient présents :**

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, MARTIN, HILLION, GAUDEFROY  
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, BRUXELLE

**Etait absente et excusée :**

Madame POUILLARD Paméla

**Procuration :**

Monsieur DUFOUR Jean-Paul donne procuration à Monsieur GUERNUT Daniel  
Monsieur LEFEBVRE Fabrice donne procuration à Monsieur FLORIN Claude  
Madame LAUGIER Jeanine donne procuration à Madame MORELLE Martine  
Madame GABRIEL Marie-José donne procuration à Madame BRUXELLE Maryse

**Secrétaire de séance :** Monsieur SENECHAL

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique SENECHAL
- Adoption du compte rendu Session Ordinaire du 13 Septembre 2021 – Secrétaire de Séance Monsieur Daniel GUERNUT
- Informations et Communications du Maire
- Etude des projets de délibérations

PROJETS DE DELIBERATIONS :

- N°1 – Bail Rural N°413 – Monsieur JULIEN Rémy – Renouvellement
- N°2 – Bail Rural N°414 – Monsieur JULIEN Rémy – Renouvellement
- N°3 – Subventions Communales 2021 – Condren Solidarité
- N°4 – Zonage d'assainissement pluvial – Enquête publique du 27 Septembre au 30 Octobre 2021

Séance ordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par le Maire.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a souligné, qu'en application de son arrêté N°2021/013 en date du 24 Septembre 2021 le Conseil peut, à nouveau, se réunir à la Mairie dans le cadre des dispositions de sortie de crise sanitaire, ce qui est d'ailleurs plus pratique et plus convivial.

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour il demande à l'Assemblée d'avoir une pensée pour deux de nos Concitoyens décédés depuis notre dernière réunion à savoir :

- Madame QUATRELIVRES, 27 Chaussée Brunehaut
- Monsieur Jean-Marc SELLIER, Route de Chauny

Il précise que Monsieur SELLIER a été employé aux Services Techniques de la Commune pendant de nombreuses années.

## **I. Informations et Communications du Maire**

### **A. Broyage Nord-Est**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la lettre reçue du Président de la CACTLF au sujet de la Société Broyage Nord-Est Boulevard du 32<sup>ème</sup> RI. (Ancien site Valet Saunal)

Bonne note est prise des informations communiquées.

Le Conseil Municipal ne peut que se satisfaire du nettoyage prochain du site ; nettoyage complet qui doit être effectué pour la fin d'année avec possibilité éventuelle d'une cession au profit de la CACTLF.

### **B. Recensement de la population**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population est fixé à compter du 20 Janvier 2022.

Deux agents recenseurs seront recrutés à cet effet.

### **C. Éclairage public**

La première tranche de travaux d'enfouissement des réseaux vient d'être effectuée par la SETI.

Les lampadaires devraient être installés très prochainement avec dépose des conducteurs aériens.

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches seront entreprises courant Novembre et concerneront le tronçon Pont de la déviation à l'Église.

L'ensemble de ce programme devrait être achevé pour la fin d'année 2021. L'éclairage sera en LED dans le cadre des économies d'énergie.

Bonne note est prise.

### **D. Cuve incendie Route de Chauny**

Le Conseil Municipal prend connaissance du déroulement de la procédure. (Les terrains viennent d'être achetés).

L'ordre de service a été délivré. Les délais de fabrication et de livraison de la citerne viennent d'être connus.

Le chantier devrait pouvoir être achevé avant fin Décembre.

### **E. Branchements "Plomb"**

La première réunion de chantier s'est tenue récemment.

L'ordre de service est donné pour le 24 Novembre 2021.

Cette opération concernera les 52 branchements "plomb" du réseau d'eau potable restant sur la Commune.

Il s'agit d'une opération estimée à 88 000,00 euros pris en charge par la CACTLF dans le cadre du transfert de la compétence "Eau Potable".

Bonne note est prise avec satisfaction de ces informations.

### **F. Dématérialisation**

Monsieur le Maire signale que l'ordonnance et le décret relatifs à la publicité des actes pris par les Collectivités Territoriales viennent d'être publiés au Journal Officiel. Elles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet prochain.

Elles concernent la dématérialisation des actes.

Il rappelle que, jusqu'à présent, il était obligatoire d'afficher en Mairie et sur le site internet de la Commune lorsqu'il existe, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal.

Cette obligation ne s'appliquera plus l'été prochain qu'à la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal.

### **G. Personnel Communal**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale sur la situation de certains personnels actuellement en congés maladie et sur les difficultés de fonctionnement rencontrées dans certains services municipaux.

Un large tour d'horizon est donné tant sur la situation que sur les mesures et dispositions prises en matière de remplacement.

Diverses hypothèses sont abordées afin d'assurer, au mieux, le fonctionnement du service public à destination de la population.

Bonne note est prise. Dossier en perpétuelle évolution.

### **H. Rond-point André Bonnave**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de travail s'est tenue entre la Ville de Tergnier et la Commune de Condren avec comme objectif l'aménagement du rond-point André Bonnave (ex rond-point des "4 Chemins").

Monsieur le Maire de Tergnier a sollicité l'intervention de la Société Hortibat de Tergnier qui nous a présenté un projet de restructuration et d'aménagement floral.

Ce projet est présenté ce soir au Conseil Municipal.

Il est d'autre part indiqué qu'une démarche sera faite auprès du Centre SNCF afin d'envisager, sur ce terre-plein, l'installation d'un rappel "SNCF" ; nos deux collectivités étant étroitement liées au "chemin de fer".

Le Conseil Municipal prend note avec intérêt de cet avant-projet dont la conception, la réalisation et l'entretien seront assurés par le Site Hortibat de Tergnier.

Avis très favorable est donné sur ce projet.

### **I. Panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors d'une précédente réunion l'accord avait été donné à la signature d'une convention auprès d'une société spécialisée en vue de la mise en œuvre d'un site dédié au projet solaire sur Condren.

Par mail du 13 Octobre EDF Renouvelables vient de nous confirmer que la Société retenue est filiale à 100 % d'EDF Renouvelables France.

Une bonne nouvelle avec garantie.

Dossier important à suivre.

### **J. Effectifs scolaires 2022**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 12 Octobre reçu de l'Inspecteur d'Académie.

Ce courrier confirme l'effectif scolaire de notre école au 16 Septembre 2021 comme suit :

52 élèves dont 2 enfants de 2 ans.

Affaire à suivre avec la plus grande attention.

### **K. Nouveau Conseil d'École**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la composition du nouveau Conseil d'École élu pour l'année scolaire 2021/2022.

Il est composé de

- Madame LESUR
- Madame DUCLOS
- Monsieur CRAMPON

La première réunion de ce Conseil est fixée au Vendredi 22 Octobre 2021.

Bonne note est prise.

## **L. État sanitaire**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des notes reçues sur le site Maire-Info des 14 et 18 Octobre.

Un projet de Loi est actuellement en préparation, adopté par le Conseil des Ministres, visant à prolonger la période de sortie de l'état d'urgence jusqu'à l'été prochain.

Ce projet prévoit également de changer, à nouveau, les règles en matière de réunion des organes délibérants des Collectivités Locales.

"Nous risquons d'être à nouveau appelés à siéger, non plus à la Mairie (comme ce soir), mais dans la Salle Brunehaut précise Monsieur le Maire "comme cela a été le cas pendant 18 mois".

L'évolution de la situation sanitaire sera donc à surveiller de près.

## **M. Immeuble 52 Chaussée Brunehaut**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa réunion du 18 Septembre la décision de mettre en vente le logement communal 52 Chaussée Brunehaut a été adoptée.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des négociations actuellement en cours à ce sujet.

Affaire à suivre.

## **N. Carrières de Condren**

Monsieur le Maire donne lecture aux Membres de l'Assemblée d'une note qu'il vient d'adresser aux Carrières CEMEX de Condren sur le non-respect des règles imposées dans notre convention, sur les risques d'accidents susceptibles d'être engendrés par l'état déplorable du Boulevard des Aulnes à la sortie du site (voirie et accotements).

Une mise en demeure a été effectuée en présence d'un représentant de la société.

Une attention soutenue est exigée.

Il nous a été confirmé que les transports routiers devraient s'achever car le port sur le canal doit être mis en service très prochainement comme prévu. Il s'agirait actuellement de l'attente de l'obtention de l'autorisation par le bureau contrôle pour mise en service d'EDF.

## **O. Élections Présidentielles – Parrainage**

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes de parrainage en vue des prochaines élections Présidentielles qu'il reçoit.

« Conformément à mes engagements, en tant que Maire de la Commune, j'ai décidé de n'accorder aucun parrainage et de préciser : »

"Je suis Maire de tous les Condrinois, représentant du Conseil Municipal, j'estime que je n'ai pas le droit de soutenir, par un parrainage personnel, tel ou tel candidat".

Bonne note est prise.

## **P. Cimetière**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'origine du cimetière de Condren ; cimetière qui ceinturait l'ancienne église.

Ce cimetière se décompose en 4 secteurs

- L'ancien cimetière sur la partie haute avec des concessions perpétuelles
- Le premier cimetière bas près de l'ossuaire avec des concessions temporaires
- Le jardin du souvenir avec les "columbariums"
- Le nouveau cimetière également avec des concessions trentenaires et cinquantenaires

Comme indiqué lors des précédentes réunions des recherches administratives ont été entreprises qui ont permis de régulariser trois dossiers de concessions.

L'état des sépultures du vieux cimetière a été porté à la connaissance des élus.

La situation est critique, certaines sépultures sont éventrées, d'autres menaçant de suivre, au risque même de chute, d'effondrement.

Une procédure de reprise administrative et juridique devrait pouvoir être engagée. Durée environ 5 ans.

Monsieur le Maire a ensuite indiqué au Conseil, la procédure à suivre ; la recherche des familles – la publicité – le constat officiel etc...

A l'issue de cette procédure administrative intervient la phase technique de récupération des terrains.

Il donne ensuite le résultat d'une enquête financière et technique qu'il vient de réaliser sur un tel projet.

Le nombre de concessions concernées est d'environ 50.

Après exposé et échange de vues, le Conseil Municipal souhaite que la procédure soit engagée tout d'abord à l'égard des sépultures présentant un danger afin d'éviter tout accident.

Des mesures conservatoires devraient même pouvoir être engagées ; certaines sépultures présentant des risques majeurs.

Dossier à suivre de près au fur et à mesure de son évolution.

Il est certain qu'à terme, toute cette zone du "vieux cimetière" devra être revue et réaménagée.

Affaire de longue haleine à suivre.

## **II. Adoption compte rendu du 18 Septembre 2021**

Le compte rendu de cette session ordinaire du 18 Septembre est adopté à l'unanimité des Membres présents et représentés.

## **III. Commission Fêtes et Cérémonies du 05 Octobre 2021**

Compte rendu présenté par Monsieur Daniel GUERNUT.

Il est d'autre part indiqué que nous avons fait acte de candidature à l'opération "Canton Chante" organisée par la CACTLF. (Date proposée 1-2 Juillet 2022).

Monsieur GUERNUT a d'autre part évoqué la Cérémonie du 11 Novembre et le Noël des enfants.

Le Conseil Municipal a exprimé le souhait que cette année trois points forts de la Commune – Mairie – Place / Église – École puissent être dotés d'illuminations ou aménagements afin de renouer avec cette période de l'année.

La Commission des Fêtes sera sollicitée pour réfléchir et faire des propositions dans ce sens.

Le point sera fait sur le matériel disponible aux Services Techniques après essais de fonctionnement.

## **IV. Examen des projets de délibérations**

### **DÉLIBÉRATION N°1 : Bail rural N°413 – Monsieur JULIEN Rémy / Renouvellement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail rural n°413 consenti à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au profit de la EARL HENET JULIEN représentée par Monsieur Rémy JULIEN domicilié 112 Chaussée Brunehaut à Condren portant sur la parcelle ZB n°14 « La Pâture » pour une contenance de 5ha 67a 50ca arrivera à expiration le 31 décembre 2022.

Considérant qu'il convient de le renouveler à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après exposé, le Conseil Municipal,

1. **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire
2. **DÉCIDE** de conclure un nouveau bail rural n°413 de 9 années au profit de la EARL HENET JULIEN représentée par Monsieur Rémy JULIEN domicilié 112 Chaussée Brunehaut à Condren pour la parcelle ZB 14 « La Pâture » d'une contenance de 5ha 67a 50ca à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et expirant le 31 décembre 2031
3. **DIT** que ces fermages seront payables au 11 novembre de chaque année après revalorisation annuelle basée sur l'indice national des fermages
4. **DIT** que les recettes provenant de ces fermages seront rattachées aux opérations budgétaires des exercices correspondants article 752/75
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

## **DÉLIBÉRATION N°2 : Bail rural N°414 – Monsieur JULIEN Rémy / Renouvellement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail rural n°414 consenti à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au profit de la EARL HENET JULIEN représentée par Monsieur Rémy JULIEN domicilié 112 Chaussée Brunehaut à Condren portant sur les parcelles ZB n°14 « La Pâture » pour une contenance de 6ha 07a 75ca et 2ha 74a soit au total 8ha 81a 75ca arrivera à expiration le 31 décembre 2022.

Considérant qu'il convient de le renouveler à effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Après exposé, le Conseil Municipal,

1. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire
2. **DÉCIDE** de conclure un nouveau bail rural n°414 de 9 années au profit de la EARL HENET JULIEN représentée par Monsieur Rémy JULIEN domicilié 112 Chaussée Brunehaut pour les parcelles ZB 14 « La Pâture » d'une contenance de 6ha 07a 75ca et 2ha 74a soit au total 8ha 81a 75ca à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et expirant le 31 décembre 2031
3. **DIT** que ces fermages seront payables au 11 novembre de chaque année après revalorisation annuelle basée sur l'indice national des fermages
4. **DIT** que les recettes provenant de ces fermages seront rattachées aux opérations budgétaires des exercices correspondants article 752/75
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

## **DÉLIBÉRATION N°3 : Subventions Communales 2021 – Condren Solidarité**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par délibération 2021/01 du 18 Janvier 2021, le versement de subventions avait été envisagé au profit de l'Association Condren Solidarité "Fêtes" et "Social".

Compte-tenu de la réduction des activités prévues cette année en application des restrictions sanitaires, il convient de reconsidérer le montant de ces dotations annuelles.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition formulée par la Commission Fêtes et Cérémonies lors de sa réunion du 31 Août 2021

- I. **DÉCIDE** de ramener le montant des subventions 2021 allouées à l'Association Condren Solidarité "Fêtes" et "Social" comme suit
  - Condren Solidarité "Fêtes" de 7 000,00 € à 3 000,00 €
  - Condren Solidarité "Social" de 6 000,00 € à 5 000,00 €
- II. **DIT** que le tableau des subventions annuelles 2021 est modifié en conséquence
- III. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires dans ce sens
- IV. **DIT** que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget primitif 2021



**DÉLIBÉRATION N°4 : Zonage d'Assainissement Pluvial – Enquête Publique du 27 Septembre au 30 Octobre 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par délibération N°2019/38 du 02 Juillet 2019 le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur le projet de zonage d'assainissement pluvial de la Commune avec la réserve suivante :

- " Exige que l'implantation du Bassin "Sud-Ouest" soit réalisée de façon telle à ne pas enclaver les parcelles riveraines en bordure de voie "

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère a, par arrêté du 09 Septembre 2021, ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Cette enquête doit se dérouler du 27 Septembre au 30 Octobre 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n°2019/38 précitée

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés

- I. **RAPPELLE** sa prise de position dans sa délibération précitée
- II. **VALIDE** le plan de zonage des eaux pluviales de la Commune
- III. **EXIGE** que l'implantation du bassin "Sud-Ouest" soit réalisée de façon telle à ne pas enclaver les parcelles riveraines en bordure de la RD 338

Adopté à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée ni inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie les Membres du Conseil Municipal et déclare la séance levée à 19h30.

Les prochaines sessions du Conseil Municipal sont fixées comme suit :

- Mardi 16 Novembre à 18 heures – Secrétaire de Séance – Madame Martine MORELLE
- Mardi 14 Décembre à 18 heures

Séance levée à 19h30.

----0----

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Dominique SENECHAL

Signatures du Conseil Municipal du 19 Octobre 2021 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 <sup>er</sup> Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José